



Webinaire 29 novembre 2021 : Extinction nocturne de l'éclairage public, mode d'emploi

En partenariat avec [Agir pour l'environnement](#)

[Stephen Kerckove](#) est délégué général d'Agir pour l'environnement,

Françoise Chiappetta-Rossignol est conseillère municipale de Blagnac déléguée au patrimoine dans la ville,

et [Bruno Paternot](#) est conseiller de Montpellier Méditerranée Métropole délégué à la Qualité de l'environnement visuel, RLPI (rattachement à la délégation Aménagement durable du territoire, Urbanisme opérationnel et Maîtrise foncière).

L'action d'Agir pour l'environnement dans la lutte contre la pollution lumineuse

« Agir pour l'environnement » est une association indépendante de plus de 25 000 adhérent·e·s, refusant toute subvention publique et privée. Elle mène des campagnes sur de nombreux sujets, dont la pollution lumineuse qui a fait l'objet d'une première campagne en 2008, en particulier contre les illuminations de Noël.

L'association tente de rassembler différents réseaux sur des thèmes parfois transversaux. La pollution lumineuse se prête bien à cette méthode, puisqu'elle peut être abordée de plusieurs façons. À ce titre, les partenaires de [l'évènement « Le Jour de la nuit »](#) sont multiples et divers : des parcs naturels régionaux (PNR) et la [Fédération des PNR de France](#), [l'Association française d'Astronomie](#), [le CLER](#), [Réseau Action Climat](#) et des structures plus militantes comme [Résistance à l'Agression Publicitaire](#). Le lien avec les élu·e·s est également assuré *via* [l'Association des Maires de France](#) et [Les Éco Maires](#), partenaires historiques de l'évènement.

L'évènement se veut surtout pédagogique et ludique. Il met l'accent sur l'impact de la pollution nocturne sur le ciel étoilé, la biodiversité et la consommation d'électricité. Il comprend des séances d'observation du ciel étoilé, des sorties nature de découverte de la biodiversité, mais aussi d'une communication des collectivités parties prenantes autour des enjeux de l'extinction. La problématique du sentiment d'insécurité est évidemment prégnante et doit être prise en compte pour éviter tout rejet épidermique de la mesure par la population.

Selon [un rapport de la Cour des comptes](#), près de 4 des 11 millions de pts lumineux sont très vétustes et mériteraient d'être renouvelés, ce qui produirait de substantielles économies dans des délais assez courts. Cette politique relève à la fois des impératifs d'efficacité et de sobriété énergétiques : si l'éclairage public traditionnel est remplacé par des LED et que le nombre de points lumineux est multiplié, la facture est réduite, mais pas l'impact sur la biodiversité.



Cette année, pour la 13^e édition du « Jour de la nuit » et à l’occasion du Congrès mondial de l’UICN à Marseille, « Agir pour l’environnement » a lancé une demande de classement du ciel étoilé au patrimoine mondial de l’humanité auprès de l’UNESCO. La campagne est en cours et se déclinera tant aux niveaux locaux qu’eupéen, en particulier dans le cadre de la présidence française de l’Union européenne pour demander l’élaboration d’une directive européenne sur la pollution lumineuse.

La mise en place de l’extinction nocturne de l’éclairage public au niveau municipal

Blagnac est une ville de plus de 25 000 habitant·e·s, située entre l’aéroport de Toulouse et la Garonne. Elle comprend une zone maraîchère bio et la Ville rachète des terres pour les louer à l’euro symbolique à des maraîchers bio. La Ville a bien la volonté de participer à la transition écologique.

L’expérimentation de l’extinction nocturne de l’éclairage public a débuté le 29 octobre dans trois quartiers : un quartier résidentiel, une zone artisanale et un quartier résidentiel proche de la Garonne et des maraîchages. Dans un an, elle devrait être généralisée. Elle a nécessité la sollicitation des services techniques et l’adjoint au maire en charge des constructions et de l’entretien du patrimoine, facilement convaincus, puis le maire. Elle a été montée en moins d’un an et votée à l’unanimité. Elle n’a pas fait l’objet de concertation.

Deux documents ont été utiles pour construire l’argumentaire : [« Concevoir et utiliser l’éclairage public en préservant l’environnement nocturne »](#) et [un document mis au point par le syndicat d’électrification de l’Hérault](#) proposant des études de cas.

Techniquement, un agent a dû régler les tableaux électriques dans chaque quartier. Par ailleurs, l’éclairage public est en bon état à Blagnac et des travaux ont lieu tous les ans pour moderniser le patrimoine électrique (passage aux LED notamment). Dans certains quartiers, le niveau d’éclairage est abaissé entre 22 heures et 6 heures du matin. Quant à l’extinction dans les quartiers concernés, elle a lieu entre 1 heure et 5 heures du matin quand il n’y a plus de transport en commun.

Un travail a été mené avec les polices municipale et nationale en amont du lancement de l’expérimentation. Un tableau de bord permettant de suivre les remontées des habitants a également été élaboré (dégradations, vols, agressions). À ce jour, aucune incivilité n’est à déplorer, l’extinction nocturne de l’éclairage public apparaissant comme un non-événement. La question de la sécurité est pourtant la première préoccupation évoquée lors de la présentation d’une telle mesure.

Il est utile de s’inspirer des expériences en cours, mais la mesure doit impérativement être adaptée à la réalité de chaque territoire.

La mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public au niveau intercommunal

Montpellier Méditerranée Métropole compte 31 communes, soit 31 parcs techniques et cinq courants politiques différents, voire opposés, au moins quatre types de géographie et une dizaine de modes de vie différents. Dans le cadre du contrat de gouvernance qu'a la Métropole avec ses communes membres, il est prévu que la ville-centre n'impose rien mais qu'elle fournit des expertises aux autres villes. Dans le cadre de la loi NOTRE, la métropole a récupéré la gestion de la voirie et donc de l'éclairage public. Dans ce contexte, l'extinction de l'éclairage public se fait petit à petit par contamination.

Depuis 18 mois, le travail mené répond au mot d'ordre « moins, mieux, merveilleux » :

- éclairer moins, là où il faut lorsque c'est nécessaire,
- mieux, pour gagner en qualité et préserver le vivant,
- merveilleux, en créant un imaginaire différent pour chaque territoire.

Et ce en travaillant avec, pour et par tout le monde. La politique en la matière ne doit pas être exclusivement municipale, mais associer le privé, le monde de la recherche, les associations, les entreprises et les magasins, pour éviter que celui-ci ne substitue d'autres dispositifs d'éclairage.

Trois temporalités différentes ont été définies, basées sur les normes européennes en matière de lutte contre le bruit :

- 17-22 heures : moment où l'on vit encore beaucoup comme s'il faisait jour,
- 22 heures-1 heure : temps intermédiaire, où l'on peut être chez soi ou à l'extérieur,
- 1 heure – 6 heures : le cœur de la nuit.

Les problématiques liées à la lumière ont été calquées sur celles du bruit, parce que Bruno Paternot est élu à l'esthétique lumineuse et à l'ambiance sonore, mais aussi parce que les deux types de pollution sont assez semblables en matière de santé environnementale. Elles agissent sur l'organisme humain à petit feu, posent problème du fait de la répétition de la nuisance et sont pourtant banalisées : un bruit constant ou une lumière intrusive peut perturber le sommeil pendant 20 ou 30 ans et générer un risque de maladies cardiovasculaires, une extrême fatigue, etc.

En cœur de nuit, l'éclairage public va être éteint le plus possible hors cœur de ville et hors quartiers en politique de la ville (QPV). Dans ces lieux, le « mieux » va prévaloir sur le « moins » dans un premier temps : la rénovation et le réaménagement vont primer. Les lumières vont y être plus rassurantes, en agissant sur la température de couleur : les lumières blanches vont être remplacées par des lumières plus jaunes et orangées et donc plus chaleureuses. Elles seront également moins novices pour l'organisme et la biodiversité.

Un travail est aussi mené pour modifier la localisation de l'éclairage. En 1945, les premiers dispositifs d'éclairage public sont installés à Montpellier. En 1967, la technologie avancée sur

les phares de voiture permet de mieux éclairer les voiries sur lesquelles le besoin d'éclairage public ne se justifie plus au regard de la sécurité publique : les routes peuvent désormais cesser d'être doublement éclairées. En revanche, les trottoirs et d'autres endroits pourraient être mieux éclairés.

De nombreuses marches exploratoires ont été organisées, y compris avec les services et les ingénieurs, mais aussi les associations, afin de favoriser une politique du sensible opportune pour répondre au sentiment d'insécurité. Ont été associées à ce travail des associations de préservation de la nature, de personnes porteuses de handicaps visuels, physiques et mentaux, ainsi que des associations de femmes pour travailler sur des parcours sécurisés et les stéréotypes à déconstruire. Par exemple, un écart d'éclairage entre deux rues alimente le sentiment d'insécurité. Il faut donc faire en sorte que l'éclairage soit le plus constant possible et atténuer les écarts entre les rues comprenant beaucoup de commerces et les autres.

Un travail est aussi conduit avec la Ligue contre la violence routière pour identifier les endroits et les moments où il existe un réel besoin d'éclairage. C'est par exemple davantage tôt en début de journée et tard en fin de journée, entre chien et loup, qu'il est nécessaire d'éclairer car les personnes vulnérables, piétons et cyclistes, se retrouvent en situation de risque à ces moments-là.

Il a été décidé de communiquer au maximum sur la politique et sa progressivité, afin de faire entrer l'idée dans les mœurs et de favoriser l'acceptabilité sociale. Des événements comme le « Jour de la nuit » sont à ce titre très importants car ils sensibilisent la population, montrent que la nuit n'est pas totalement noire et qu'il est possible de redécouvrir les lumières de la nuit.

Échanges

Arguments à mobiliser pour convaincre

Pour les petites communes, l'argument budgétaire peut être plus convaincant que la préservation de la biodiversité, d'autant que le coût de l'énergie va exploser dans les années à venir. Il y a quelques années, l'Ademe avait consacré une enveloppe de plusieurs dizaines de millions d'euros sur le sujet, à destination des petites communes qui possèdent généralement peu d'éclairage public mais qui est généralement ancien. Cela pose aussi la question de l'éclairage privé, qui peut aussi être source de nuisances.

Pour convaincre les acteurs privés du problème du sur-éclairage et d'agir de leur côté, il peut être utile de leur montrer des photos satellites de nuit. La Métropole de Montpellier dispose aussi d'un SIG ayant cartographié tous les points lumineux avec leurs caractéristiques, ce qui est très utile pour faire de la pédagogie sur la pollution lumineuse publique et la pollution lumineuse privée. La place prise par les parkings est par exemple visible depuis l'espace tellement ils sont éclairés.



Il est aussi possible d'évoquer l'argument de la tranquillité par le retrait des lumières intrusives. Dans les grandes villes, le fait de laisser l'éclairage public la nuit a un impact sur les populations de pigeons, qui se reproduisent plus vite et produisent plus de déjections. Il y a également un argument de bon sens : on éteint la lumière lorsque l'on sort d'une pièce, il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas dans la ville.

16 000 villes éteignent actuellement leur éclairage public en cœur de nuit. Dans la métropole de Montpellier, toutes les extinctions se font d'abord dans le cadre d'une expérimentation de 6 mois. Aucune commune l'ayant expérimentée n'est revenue en arrière.

Enfin, le halo lumineux des grandes métropoles peut s'étendre jusqu'à des espaces de nature. Le halo lumineux de Montpellier rayonne sur 100 km à la ronde, jusqu'au parc naturel des Cévennes où l'on voit moins bien le ciel étoilé. L'argument consiste à dire que la pollution lumineuse a aussi un impact sur la vie de nos voisins, alors qu'il suffit d'appuyer sur un bouton pour y mettre fin.

L'importance de la concertation

Les réunions de concertation permettent de valoriser la politique conduite et de déminer les *a priori* sur l'insécurité. La Ville de Murviel-lès-Montpellier a, pour sa part, choisi d'annoncer une réunion de concertation en distribuant un dépliant dans toutes les boîtes aux lettres. Peu de gens se sont venus à la réunion car ils avaient eu, de ce fait, toutes les informations et étaient d'accord avec la mesure.

Quid de l'insécurité ?

Mirjam Rudin, élue à Pantin, fait face à l'opposition d'un collectif de femmes face à un projet d'extinction nocturne de l'éclairage public. Des marches exploratoires peuvent être organisées pour répondre aux inquiétudes. Un distinguo doit être fait entre insécurité et sentiment d'insécurité, même si ce dernier doit être pris en compte. Les chiffres montrent que la lumière est plutôt un vecteur d'incivilité et d'insécurité.

Il peut aussi être utile de rappeler que 76 % des violences faites aux femmes ont lieu dans l'espace privé et professionnel et lorsqu'elles surviennent dans l'espace public, c'est surtout dans les transports en commun et même parfois de jour. [L'ANPCEN](#) a calculé que l'éclairage nocturne a augmenté de 97 % depuis 20 ans, mais cela n'a pas constitué une solution en la matière.

Il s'agit aussi d'éclairer mieux. Les endroits les mieux éclairés sont les parkings souterrains, mais personne ne s'y sent à l'aise. Des lumières plus douces peuvent être privilégiées : Montpellier a lancé un travail de renouvellement complet de son parc d'éclairage, à hauteur de 3 millions d'euros par an pendant 10 ans. L'éclairage sera plus ciblé, des chemins lumineux seront créés et l'orientation des lampadaires adaptée.

Par ailleurs, pour répondre à cette préoccupation, il est possible d'enclencher ou de renforcer une politique cyclable vélo car on a souvent moins peur à vélo. Il peut être aussi intéressant de créer des « *safe places* », dans lesquels il est possible de se réfugier à tout moment.

Quid de l'éclairage à détecteur de mouvement ?

L'éclairage avec détecteur de mouvement est expérimenté à Montpellier, mais cela ne va probablement pas fonctionner. Se pose en effet la question de la conception de la lumière et de son utilité. Si l'éclairage collectif sert à éclairer une personne quand elle arrive, il ne s'agit plus de commun mais d'un éclairage individuel. Un travail de distribution d'accessoires rétro réfléchissants, produits par des entreprises montpelliéraines, va être mené pour améliorer la visibilité des piétons, qui peuvent donc avoir leur propre équipement.

Par ailleurs, l'éclairage à détecteur de mouvement ne marche quasiment jamais car personne ne passe : il est par conséquent inutile d'éclairer. Or il s'agit d'une technologie coûteuse, mobilisant des terres rares, qui, exposée, au vent, à la pluie, etc., se détériore vite. Elle peut aussi être gênante pour les riverains, gênés par des lumières s'allumant et s'éteignant régulièrement.

La Ville d'Orsay a expérimenté les lampadaires à détection et a conclu à un échec, les lampadaires éclairant même lorsqu'il n'y avait personne. En revanche, un système d'éclairage à détection est en cours d'installation pour éclairer les escaliers longeant l'Yvette, dont les rives sont raides, et qu'il est hors de question de laisser dans le noir. Un système analogue est installé par l'établissement public d'aménagement du site d'intérêt national du plateau de Saclay pour éclairer uniquement le sol d'un sentier situé sur un site classé.

Expérience à Orsay

Didier Missenard explique que la Ville d'Orsay a saisi l'opportunité du premier confinement pour éteindre l'éclairage public. Jusque-là, le maire s'y était en effet opposé. La mesure n'a donc pas fait l'objet de concertation, mais de beaucoup de communication pendant et après.

Le dispositif a été adapté au fil de l'expérimentation et au gré des retours des habitants. Les armoires électriques ont été équipées d'horloges astronomiques permettant de régler la plage horaire de l'extinction et en faire un pilotage fin.

La Ville a été fortement sollicitée par les communes du voisinage, en particulier dans le cadre de la communauté d'agglomération. Des webinaires ont par exemple été organisés avec les équipes municipales qui voulaient s'engager dans cette voie.

Dispositions réglementaires

[Un arrêté de 2018](#) réglemente strictement l'implantation de lampadaires, encadre la couleur et la direction de l'éclairage. Les lampadaires anciens vont progressivement disparaître en conséquence. Les éclairages de parking doivent aussi être éteints 1 heure après la fin de l'activité depuis le 1^{er} janvier 2021.



Si on sur-éclaire partout à l'heure actuelle, c'est parce que le lobby de l'énergie a poussé pour que l'on dépense le plus possible de l'énergie venant du nucléaire. La situation évolue, y compris dans les services qui avaient à la fois la peur du contribuable pouvant porter plainte contre le maire et l'idée qu'il fallait dépenser de l'énergie.

Intérêt de la diminution de l'intensité lumineuse pour aller vers l'extinction

À Montpellier, l'intensité lumineuse de tous les lampadaires baisse de 50 % à 23 heure et personne ne s'en rend compte. Cependant, cela permet quand même des économies d'énergie, diminue drastiquement la pollution et rend la luminosité moins agressive.

Extinction nocturne et sécurité routière

Un retour d'expérience a montré que la vitesse automobile avait tendance à se réduire à mesure que l'on arrêta le sur-éclairage ce qui réduit conséquemment l'insécurité routière. Les économies réalisées du fait de l'extinction peuvent par ailleurs être investies pour protéger les usagers vulnérables.

Sur le plan technique, l'éclairage déporté, éclairant davantage la silhouette des piétons, les rendrait plus visibles (voir [la documentation de la Ligue contre la violence routière](#)). La peinture photoluminescente fonctionne, mais est coûteuse et contient beaucoup de produits nocifs qui se répandent dans l'air, l'eau et la terre et que l'on ne saura pas bien gérer à temps. L'idéal est plutôt d'équiper correctement les vélos.

Ressources

- [Rapport de l'Institut Paris Région, « Reconnecter l'éclairage public aux besoins de l'utilisateur »,](#)
- [Un guide du centre Hubertine Auclert « Les marches exploratoires pour lutter contre le sentiment d'insécurité des femmes dans l'espace public »,](#)
- [Un rapport du CGEDD « À la reconquête de la nuit. La pollution lumineuse : état des lieux et propositions ».](#)